



## Communiqué de presse du 8 Novembre 2015

### **L'arrêté sur les visites médicales et de dépistage obligatoires du 3 novembre 2015 : une occasion ratée...**

En signant, en l'état, l'arrêté sur la périodicité et le contenu des visites médicales et de dépistage obligatoires prévues à l'article L. 541-1 du code de l'éducation, les ministres de l'Éducation nationale et de la Santé ont décidé de passer outre l'avis de la communauté scientifique et des organisations syndicales (vote contre en Conseil supérieur de l'Éducation). Le SNMSU-UNSA Éducation dénonce une nouvelle fois cet arrêté qui entérine l'absence de complémentarité d'intervention des personnels dans le premier degré et de suivi coordonné des élèves, et qui ne permet donc pas de répondre aux priorités de santé publique à l'école, ni à la mise en place d'une stratégie de prévention de l'échec scolaire et de la rupture sociale.

Nous interrogeons à nouveau les ministres sur la mise en place effective de ces bilans.

Comment le ministère de l'Éducation nationale compte-t-il réaliser les 800 000 bilans des enfants de 6 ans avec moins de 1 000 médecins de l'Éducation nationale ? L'arrêté prévoit que cette visite médicale puisse aussi être réalisée par le médecin qui suit l'enfant quand les parents le souhaitent. Or aucune concertation préalable n'a eu lieu avec ces médecins afin de s'assurer qu'ils soient en mesure de réaliser une visite médicale telle que prévue dans l'article L.541-1, qui comprend, en particulier, un dépistage des troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage. Pourtant, les derniers recueils de données de l'Éducation nationale témoignent déjà d'un recul alarmant des visites médicales réalisées à 6 ans avec une forte chute du dépistage des troubles des apprentissages.

Après des décisions prises à l'aveugle depuis de nombreuses années, nous demandons aux ministres de mettre en place des indicateurs de santé à l'école et d'évaluer la politique de santé conduite pour mesurer l'impact sur la santé des mesures prises.

**Le SNMSU-UNSA Éducation dénonce un projet de santé à l'École inachevé et inefficace, qui ne répond pas aux besoins des élèves et demande un véritable engagement de la Ministre sur une politique de santé volontariste et ambitieuse.**